

ET PERSPECTIVES DES PROJETS ET INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BLANQUEFORT ANNEES 2008/2009

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) rédige et présente chaque année un rapport d'activité. Ce document d'analyse et de communication est, conformément à la législation, porté à la connaissance des communes membres de l'établissement public ; il fait l'objet d'une transmission aux élus du Conseil municipal et d'une inscription à l'ordre du jour d'une de ses séances.

La nature de ce rapport ne permet pas de prendre précisément la mesure des interventions de la CUB sur le territoire communal, de bien mettre en évidence les collaborations établies et les projets conduits, ni de dégager les points forts de cette coopération ainsi que les éventuels axes d'amélioration.

Afin de pouvoir procéder à cette analyse complémentaire, la présentation du rapport d'activité de la Communauté est complétée depuis quelques années à Blanquefort par la présentation d'un rapport portant sur les interventions de la CUB et les projets conduits sous compétence communautaire sur le territoire de la commune.

Ce rapport couvre l'année 2008, comme celui de la CUB, ainsi que les projets en cours jusqu'à ces derniers mois afin de porter à la connaissance des élus municipaux les informations les plus récentes. Dans tous les secteurs, de nombreux résultats peuvent être constatés. Ils portent tant sur des opérations de proximité que sur des projets structurants. Ils sont la manifestation de l'implication constante de la Ville auprès de la CUB en vue de consolider les choses dans de nombreux secteurs et de prendre de l'avance sur des dossiers considérés comme stratégiques.

Ce rapport est structuré autour des grandes compétences dévolues à la Communauté urbaine.

I – LES CONTRATS DE CO-DEVELOPPEMENT

La Communauté Urbaine de Bordeaux a conçu une démarche de contractualisation qu'elle décline, dans le cadre de ses compétences, avec les 27 communes membres, sous la forme de contrats de co-développement (principes généraux définis dans l'extrait du rapport de Bureau de Communauté joint).

L'enjeu de cette démarche est de renforcer la convergence entre les objectifs communautaires, figurant dans la délibération adoptée en Conseil Communautaire du 13 février 2009 et les projets des communes.

Il s'agit ainsi d'essayer d'imaginer et de faire vivre une nouvelle forme de gouvernance territoriale à l'échelle de l'agglomération.

Cette démarche a fait l'objet d'un travail d'analyse et de négociation approfondi entre la Communauté urbaine et la Commune, de délibérations très structurantes, 2 de la part de la CUB (13 février et 10 juillet) et 2 également de la part de la Ville (30 mars et 28 septembre).

Le Contrat auquel cette démarche a abouti pose à la fois un diagnostic communal établi en priorité au regard des compétences et champs d'intervention communautaires, des orientations et priorités de politiques publiques communautaires et communales, des engagements précis pour la période 2009 à 2011 (études, travaux, soutiens de diverses natures, gouvernance et coopération territoriales, modalités de suivi et d'évaluation du contrat...).

La création des contrats de co-développement s'accompagne par ailleurs de la création des fonds de proximité qui constituent le nouveau support des enveloppes communales pour la réalisation de

travaux de voirie et d'assainissement sur l'ensemble des voies de desserte de la commune, à l'exception des axes structurants.

La phase d'élaboration achevée, 2 enjeux majeurs sont désormais attachés au contrat de notre commune :

- le suivi du respect des engagements pris tout au long de la durée du contrat
- son adaptation par avenant pour tenir compte de l'achèvement à l'automne des processus de décision concernant la restructuration du réseau bus et la 3^{ème} phase du réseau de tramway.

II – LA VOIRIE, SECTEUR PRIORITAIRE : UN SCHEMA D'INTERVENTION GLOBAL, D'ACCESSIBILITE ET DE SECURISATION, QUI PREND CONCRETEMENT FORME

En matière de voirie, les années 2008 et 2009 ont prolongé l'important programme de travaux réalisés par la Communauté urbaine à Blanquefort et sur les voies y conduisant.

Plusieurs lignes budgétaires ou plans d'actions spécifiques ont été mobilisés jusqu'à présent pour la réalisation de cet ensemble de travaux :

- la voirie d'intérêt communautaire (pour les axes les plus importants qui traversent la commune tels que l'Avenue du Général de Gaulle ou du XI Novembre)
- les voies de desserte (des routes et rues internes à la commune, inter-quartiers pour l'essentiel).
- le plan d'action Desserte Nord sur lequel sont financés les travaux qui participent à l'amélioration de la desserte entre la commune et le secteur du nord de Bordeaux (en direction de la rocade en particulier, Avenue du XI Novembre en direction de Bruges, Avenue du Port du Roy, Chemin de Labarde en direction de Bordeaux)
- les Sites d'Intérêt Métropolitain, zones d'activités économiques les plus stratégiques qui bénéficient de crédits spécifiques en vue de leur requalification.

Le bilan présenté ci-dessous témoigne de l'importance des opérations en cours de réalisation ou d'étude, importance autant pratique pour l'amélioration du réseau des voies desservant Blanquefort que financière au travers des crédits mobilisés par la Communauté pour permettre la mise en œuvre de ce programme.

Quatre priorités ont été définies depuis plusieurs années par la commune pour concevoir, en relation avec les services communautaires, sa programmation de travaux de voirie :

- ❶ L'amélioration et la sécurisation des accès à Blanquefort
- ❷ La réalisation d'aménagements favorisant les modes de déplacements doux au sein des quartiers (rénovation ou création de trottoirs ou de pistes cyclables)
- ❸ L'apaisement du trafic autour des équipements publics
- ❹ La requalification des voies internes de la Zone industrielle

Les opérations en « finalisation d'études ou en cours de procédure » doivent être réalisées au cours des années 2010, 2011 et 2012 dans le nouveau cadre du Contrat de Co-développement et du Fonds de proximité.

La programmation des calendriers d'interventions se décline progressivement avec les services communautaires au fur et à mesure que les études techniques et les procédures administratives s'achèvent.

Les aménagements sont conçus dans le respect des principes de la Charte paysagère et d'esthétique urbaine dont la commune s'est dotée, comme c'est le cas d'une manière générale de l'ensemble des aménagements de voirie ou d'espaces publics qui sont désormais réalisés sur la ville.

A – L'AMELIORATION ET LA SECURISATION DES ACCES A BLANQUEFORT

Les travaux réalisés

- Avenue du Général de Gaulle : suite à l'aménagement routier d'entrée de ville au droit du Parc de Majolan (de la rue F. Ransinangue à la rue de la Forteresse) avec la création d'un carrefour giratoire au débouché de la rue de la Forteresse et la création d'une piste cyclable achevés fin décembre 2008, la commune a fait procéder aux aménagements paysagers, sous maîtrise d'oeuvre de la Ville de Blanquefort au début de l'année 2009. Le montant des travaux s'est élevé à 80 000 €.
 - Avenue du Port du Roy :
 - o Les travaux d'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle de la rue St Exupéry jusqu'à l'Allée du Bois et la création de bandes dérasées multifonctionnelles de l'allée du Bois au chemin de Labarde ont été achevés fin juillet 2009
 - o La requalification de la voirie et l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle entre le Gymnase et la rue Didier LEFEVRE a été achevée pour la rentrée scolaire, début septembre 2009. Les plantations d'alignement viennent d'être réalisées. La commune procédera en 2010 aux aménagements paysagers.
- ⇒ L'achèvement de ces 2 opérations assure un itinéraire cyclable sécurisé, du centre de Blanquefort à la zone de Bordeaux Lac (bois de Bordeaux, plaine des sorts, parc des expositions, centres commerciaux,...)

Les opérations en cours de procédure ou d'études

D'autres axes ou tronçons font également l'objet de procédures en cours de déroulement ou d'études. Il s'agit, pour l'essentiel de :

- Avenue du Général de Gaulle : réalisation de files de tourne à gauche au carrefour du boulevard Montesquieu / rue du Mal Leclerc. Cet aménagement vise à fluidifier la circulation, aux heures de pointe notamment, mais aussi à créer des arrêts de bus surélevés pour permettre l'accès aux PMR. Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2010.
- Avenue du Général de Gaulle, poursuite de la piste cyclable entre le parc de Majolan et la piste Bordeaux Lacanau à Eysines. L'AVP validé, la délibération autorisant le lancement de la consultation a été adoptée par le Conseil de CUB le 27 Novembre 2009, avec un démarrage des travaux prévu pour le mois de juillet 2010, concomitamment aux travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art de franchissement d'une Jalle programmés par le Conseil Général de la Gironde.
- Déviation de Caychac : Après l'étude préliminaire remise à la commune au printemps 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a, par délibération du 29 Mai 2009, autorisé l'ouverture à la concertation sur ce projet. La concertation a démarré le 7 septembre 2009 avec mise à disposition du dossier au public pour recueillir les avis de la population. Dans le cadre de cette concertation, la commune de Blanquefort a organisé un « Lundi à la Blanquefortaise » le 19 Octobre 2009. La concertation va se poursuivre jusqu'en début d'année 2010.
- Avenue du XI novembre : liaison cyclable de la rue J. Duvert vers la commune de Parempuyre (étude préalable en cours)

B - LA REALISATION D'AMENAGEMENTS FAVORISANT LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX EN PARTICULIER AU SEIN DES QUARTIERS

(Résorption des discontinuités cyclables, rénovation ou création de trottoirs et/ou de pistes)

Les travaux réalisés ou en cours de réalisation

- Le traitement des discontinuités cyclables
 - Rue de Solesse : Création d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un cheminement piéton en site propre entre les rues de Solesse et du Mal de Lattre de Tassigny, permettant la continuité cyclable entre l'avenue du XI Novembre et le collège Dupaty
 - Rue du Mal Juin : Aménagement d'un trottoir et création d'une piste cyclable de la rue de Canteret à la rue de Malagène. Cette opération poursuit l'aménagement d'un itinéraire cyclable traversant dans le lotissement le Clos de Léglise par les rues de Malagène et du Prince Noir pour rejoindre la rue de la Forteresse.
 - Avenue du XI Novembre : La création d'une piste cyclable en site propre de la rue J. Moulin à la rue J. Duvert (au droit du Complexe sportif) assure une continuité autour d'axes majeurs que constituent l'avenue du XI Novembre, les rues J. Moulin et J. Duvert.
- Les bandes cyclables à contre sens
 - Rue Gambetta : Mise en œuvre d'une bande cyclable à contre-sens en septembre 2009 avec la matérialisation au sol et l'installation d'un feu pour assurer la traversée de l'avenue du Général de Gaulle. Cette opération vise à faciliter les déplacements cyclables entre le centre ville et le secteur Ouest de la commune en raccourcissant les itinéraires des vélos.
 - Rue Tastet Girard : Réaménagement de la voirie pour inverser le sens de circulation depuis l'avenue du Général de Gaulle, cette voie devient une pénétrante vers le centre ville avec un stationnement matérialisé au sol et la création d'une bande cyclable à contre-sens.
- Rue du Repos : Pour terminer la requalification de la voie, la ville a réalisé les aménagements paysagers avec la plantation des arbres d'alignement.
- Rue de Solesse : Après les aménagements des trottoirs et la création d'une piste cyclable entre la rue Bavian et la rue de Lattre de Tassigny, la commune a lancé la consultation des aménagements paysagers. Ils seront réalisés sous maîtrise d'œuvre de la ville de Blanquefort dans le courant de ce mois de décembre.
- Rue Poumeau Delille : La requalification de la voirie avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la Rue Dupaty et la Rue du Mal Juin et l'aménagement d'un plateau surélevé pour le passage de la piste au droit de ces deux rues et de la rue de Corn. Les travaux ont été réalisés d'août à novembre 2009.
Cette opération sera complétée en janvier 2010, par l'aménagement de la piste cyclable devant la Maison du Patrimoine sous maîtrise d'ouvrage de la ville, permettant de terminer l'itinéraire entre la rue Jean Duvert et Majolan.
- Avenue du XI novembre : requalification et création d'une piste cyclable entre la rue Dupaty et l'Avenue du Port du Roy. Les travaux de voirie ont démarré fin septembre pour s'achever en fin d'année 2009. Le montant des travaux s'élève à 500 000 €. Ces travaux permettent de relier la piste cyclable de l'avenue du XI novembre au réseau communal par la rue Georges Mandel et l'avenue du Port du Roy.

Les opérations en cours de procédure ou d'études

- Rue de Guyenne : Aménagement d'un cheminement piétons entre la rue de la Male Journée et la rue de Lattre de Tassigny et sécurisation de la traversée piétons au carrefour Guyenne-Male Journée (montant estimatif des travaux 100 000 €)
- Rue de la Forteresse : requalification de la voie avec aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir coté Nord et création d'une zone de stationnement longitudinal à proximité de l'entrée du parc de Majolan (montant estimatif des travaux 340 000 €)
- Rue de la Rivière : entre le PN 15 et l'avenue du XI Novembre au droit du lotissement « Maisons et Jardins », aménagement d'un trottoir et de la traversée piétonne du passage à niveau (montant estimatif des travaux 170 000 €)
- Rue de la Rivière : Aménagement des trottoirs entre l'avenue du XI novembre et la rue du Berdaca, (montant estimatif des travaux 150 000 €)

Les travaux découlant de ces études devraient être réalisés dans le courant de l'année 2010 et financés sur les crédits du Fond d'Intérêt Communal mis en place dans le cadre des Fonds de Proximité

- Av du XI Novembre : poursuite de la requalification de l'axe entre l'av du Port du Roy et la rue J Moulin.

Les nouvelles études demandées

- Rue de la Rivière : de l'Avenue du XI novembre à l'Avenue du Général de Gaulle
- Rue de Saint Ahon et Rue de Maurian : aménagement de la piste cyclable de la rue de Tujean à la rue Jean Duvert.
- Boulevard Alcide Lançon : Aménagement de trottoirs- Stationnements- Piste cyclable
- Avenue du 8 Mai : Piste cyclable sur trottoir du Bld Victor Hugo à la rue de Genève
- Rue de Camerouge : Aménagement du carrefour avec la rue de la Jalle et réalisation du trottoir entre la rue de Solesse et le lotissement du Bocage
- Rue de la Landille : aménagement de trottoirs entre l'Avenue du XI Novembre et la rue de la Renney
- Rue de Galochet : aménagement entre la rue du Béchon et le boulevard Alcide Lançon
- Extension de la zone 30 autour du bourg de Caychac
- Actions d'apaisements de la circulation : Aménagement de zones de rencontres dans les lotissements et au sein des quartiers

C – L'APAISEMENT DU TRAFIC AUTOUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les opérations en cours de procédure ou en finalisation d'études

- Rue de la Gare : Dans le cadre du projet de Pôle Intermodal, la Communauté urbaine aménage en zone 30 la voie d'accès à la gare depuis la rue Jean Duvert, avec requalification de la chaussée, création d'une aire piétonne entre le quai et la chaussée, d'un parvis piéton devant le bâtiment de la gare et aménagera une aire de stationnement coté Sud. Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2010 pour une durée prévisionnelle de 6 mois (montant estimé des travaux : 900 000 €)
- Carrefour Montesquieu / Victor Hugo / 8 Mai : Aménagement et sécurisation des traversées piétonnes et de l'espace public au niveau des écoles.

Les nouvelles études demandées

- Rue de la Gare, de l'Avenue du XI novembre à la Gare : Aménagement d'une zone 30 avec trottoirs et plateaux surélevés au droit de l'intersection de la rue des Michels. Cette opération constituera la dernière tranche du projet global de réaménagement de la gare et rues qui y conduisent. Elle devrait se réaliser en 2011.
- Rue de Lattre de Tassigny : aménagement d'un plateau surélevé devant l'entrée du Collège au droit de la traversée piétonne

D - LA REQUALIFICATION DES VOIES D'ACCES OU INTERNES DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Les travaux réalisés ou en cours de réalisation

- Carrefour giratoire à l'intersection des voies St-Exupéry / Port du Roy. Après les travaux de voirie achevés en juin 2007, la Communauté urbaine a livré l'aménagement paysager au mois de juin 2009 à la ville de Blanquefort qui en assure l'entretien.
- Rue Didier LEFEVRE: (Nouvelle voie du Dehez). Après l'ouverture à la circulation le 18 décembre 2008, les aménagements paysagers se sont poursuivis durant l'année 2009. Les aménagements paysagers du giratoire St Exupéry/ Port du Roy et de la nouvelle voie du Dehez (OP 218/220) sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre communautaire et seront rétrocédés ensuite à la commune pour prise en charge de l'entretien.

Dès la mise en circulation de cette voie, le trafic poids lourds a été dirigé directement vers la zone industrielle et l'interdiction aux plus de 3,5 T Avenue du XI Novembre entre le Tiscot et Jean Duvert a permis l'apaisement dans toute la traversée de ville.

Cette opération a permis également de supprimer le passage à niveau (PN11), où c'était produit il y a quelques années un accident mortel.

- Rue J. Duvert, de l'Avenue du XI novembre à la rue Commandant Charcot. Les travaux de voirie (traitement de la chaussée, réalisation de trottoir et d'une piste cyclable, stationnements, plantations d'arbres d'alignement) se sont déroulés de septembre 2008 à mai 2009, après la pose d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales, reliant la rue J. Duvert au fossé des Michels.

Les opérations en finalisation d'études ou en cours de procédure

- Rue J. Duvert 2ème tranche: poursuite de l'aménagement de la voie, de la rue Charcot à la rue Saint Exupéry (montant des travaux évalué à 1,850 M d'euros).

Autres études demandées

- Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoparc, et en particulier dans la perspective de la commercialisation du foncier du Nord de la zone, une nouvelle priorité a été définie au titre des voies internes, il s'agit de l'axe Commandant Charcot – Fleurenne qui relie le nord de la zone au futur centre de service et à la gare.

III – LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La question des transports collectifs constitue à Blanquefort une préoccupation de premier plan. Un ensemble de projets structurants et complémentaires a été étudié pour se concrétiser à court et moyen terme.

A – LA MISE EN PLACE, PAR LA CUB ET KEOLIS, DU NOUVEAU RESEAU BUS A COMPTER DE FEVRIER 2010

Dans le cadre du nouveau marché qui lui a été attribué en 2009, KEOLYS, le nouveau délégataire, s'est fixé comme objectif de faire progresser de 60% le nombre de voyageurs pris en charge à l'horizon 2013 (140 millions contre 90 millions aujourd'hui).

Au vu du succès du tramway, cela impose de donner un second souffle au réseau TBC en positionnant logiquement le bus au même niveau de service que le tram en terme de fréquence et de qualité de service.

Le calendrier arrêté prévoit la mise en place du nouveau réseau de bus « unifié » le 22 février 2010 qui s'articulera autour de :

- 3 lignes de tram,
- 13 lignes de bus structurantes (les lianes) avec une fréquence de passage de 10 à 15 minutes et une plus grande amplitude (5h – 1h)
- 13 lignes principales dont 6 de périphérie à périphérie sans circuler dans le centre de Bordeaux (les coroles)
- 33 lignes locales
- un service de transport aux itinéraires sur mesure (Flexo)
- un service de vélos en libre service
- une démarche d'amélioration du service destiné aux PMR

La commune de Blanquefort s'est attachée à dessiner les nouveaux tracés de lignes de bus avec les services de la CUB et de KEOLIS au regard de l'expérience de la période 2007/2009 en intégrant les nouveaux principes fondateurs du projet.

La version ainsi élaborée se décline de la manière suivante :

- la desserte des 2 axes principaux de la ville (av du Gal de Gaulle et 11 novembre) en cherchant la plus grande lisibilité. Toutes les lignes desservent le centre-ville (hors la 29)
- Une seule ligne dessert la station des Aubiers (37). Les autres lignes (29, 6 et 56exp) desservent Bruges, le Bouscat (l'interurbain au niveau des boulevards) et les lignes du tram A, B et C directement au niveau du centre-ville de Bordeaux, en évitant la rupture de charges aux Aubiers.
- une augmentation globale des fréquences pour la meilleure prise en compte des rythmes de vie toute au long de la journée

Ce nouveau réseau de bus a été présenté au comité des usagers du transport collectif en juin et août 2009 et soumis à la concertation auprès des habitants le 14 septembre 2009 avant que le Conseil de Communauté n'approuve la version définitive le 6 novembre 2009.

Il se décompose sur la commune de la manière suivante :

La ligne 6 : départ de Caychac jusqu'au Palais de Justice de Bordeaux en passant par Bruges et le Bouscat. Fréquence : toutes les 15 min (avec une amplitude de 5h30 à 1h du matin)

La ligne 56 express : départ de Parempuyre jusqu'au Palais de Justice de Bordeaux en passant par Bruges et le Bouscat. Fréquence : toutes les 30 min

La ligne 29 : départ depuis l'Ecoparc jusqu'au Quinconces en passant par la gare de Blanquefort et par Eysines. Fréquence : toutes les 30 à 40 min

La ligne 37 : départ du Taillan jusqu'aux Aubiers. Fréquence : toutes les 30 à 60 min

La durée de fonctionnement de ce nouveau réseau est fixée à 3 ans sans changements importants (jusqu'à 2013). C'est pourquoi une large communication a été mise en place autour d'un site internet pour favoriser les échanges, de nombreux plans, de fiches pour recueillir toutes les observations.

B –LE PROJET DEFINITIF DE LA 3IEME PHASE DU RESEAU TRAMWAY VALIDE ET LE LANCEMENT OPERATIONNEL ENGAGE

Un long processus de concertation a été engagé en mai 2008 à l'échelle de l'agglomération sur le développement du réseau de transport collectif et de nombreuses études complémentaires coordonnés par la CUB. Le bilan de la concertation a été approuvé au conseil de CUB en juillet 2009, il met en relief l'intérêt d'entendre le réseau TCSP comme le projet initial le proposait, en intégrant toutefois de manière transversale la desserte nécessaire des zones d'habitat dense comme élément à part entière d'une politique de structuration équilibrée du territoire.

Le projet définitif de la 3^{ème} phase a été approuvé alors par le Conseil de communauté du 6 novembre 2009. Il porte sur une extension du réseau TCSP de 33 kms, dont 7 kms de Tram Train, en complément des 45 kms existants.

L'investissement est estimé à 582 M€ avec un ratio au kilomètre de 19,4 M€ (contre 31M€ pour les 2 premières phases) pour le tramway et 8,3M€ pour le Tram Train. Le projet se décline à l'échelle de l'agglomération de la manière suivante :

- extension de la ligne A entre Mérignac centre et l'avenue de Magudas (au delà de la rocade)
- extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux Nord
- extension de la ligne B entre Bougnard et place de l'Alouette
- extension de la ligne C entre les Aubiers et le Parc des Expositions
- extension de la ligne C entre Terres neuves et Villenave d'Ornon (au delà de la rocade)
- création de la ligne D entre Quinconces et Cantinolle
- création de la ligne du Tram-Train du Médoc jusqu'à la gare de Blanquefort

L'enjeu est de permettre le déplacement en transport collectif de 200 millions de voyageurs en 2020. Un tel défi qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement se prépare dès 2009.

Dans ce projet, la ville de Blanquefort est directement concernée par les extensions du quadrant Nord Ouest (la ligne C jusqu'au parc des expositions, et la création de la ligne D jusqu'à Cantinolle en 2018) mais surtout par le projet spécifique du Tram Train engagé depuis 2007.

A l'issue des résultats positifs de l'étude de faisabilité juridique, technique et financière pour la réutilisation d'emprises ou plateformes ferroviaires pour la circulation de tram train médoc, la décision a été prise par la Communauté Urbaine de Bordeaux de réaliser dans le cadre de la 3^{ème} phase une nouvelle ligne TCSP sur l'emprise foncière ferroviaire.

La phase opérationnelle de ce projet est par ailleurs lancée avec la désignation, par délibération du 2 octobre 2009, d'un maître d'œuvre pour la réalisation concrète des études.

La ville va continuer à s'engager auprès de la CUB au cours de cette nouvelle phase, qui nécessitera d'examiner les détails du projet, son infrastructure mais également son exploitation ou encore le nombre et le positionnement précis des stations tramway.

Dans la continuité des réflexions liées à la 3^{ème} phase TCSP, la CUB a décidé de lancer l'élaboration d'un Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements métropolitains (SDODM). L'ambition de ce document qui sera finalisé fin 2010 sera de proposer un cadre de référence de l'architecture du réseau de transport collectif. Ce document permettra la définition des politiques publiques en particulier dans le cadre des outils de planification tel que le SCOT et le PDU. Il orientera logiquement les études et les opérations à engager en la matière et en toile de fond la stratégie urbaine à l'échelle de la métropole.

D - LA GARE DE BLANQUEFORT POSITIONNEE EN TANT QUE POLE MULTIMODAL

La gare est progressivement en train de prendre tout son sens en tant que pôle multimodal avec d'une part la rénovation du bâtiment achevée cet été pour accueillir dans de meilleures conditions les voyageurs (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional) et d'autre part l'implantation d'ici à février 2010 (en lien avec le nouveau réseau de bus) de mobiliers urbains dédiés aux vélos (un garage sécurisé de 40 places (SNCF) et une station de 18 vélos en libre service (KEOLIS, VLS+).

Il s'agit d'une première étape de réalisation de la convention multi-partenariale signée en 2007 entre la Région, la CUB, la SNCF, l'Etat, l'Europe, RFF et la ville pour la modernisation de la gare en pôle intermodal.

La CUB a finalisé cette année le projet définitif de l'aménagement du parvis de la gare. Son coût estimatif est de près de 900.000 €. Le début des travaux devrait intervenir début 2010.

La requalification de la rue de la gare sur la section Est-Ouest (hors convention) sera étudiée en 2010 pour finaliser cette première phase d'aménagement de ce secteur.

Une seconde phase va être engagée à court terme au Sud de la gare pour l'aménagement d'une station terminus de tramway et à l'Est de la gare pour la construction d'un parc relais de 200 places environ.

IV- L'URBANISME, L'AMENAGEMENT URBAIN ET L'HABITAT

A/ UNE AMELIORATION CONTINUE DES OUTILS DE PLANIFICATION (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme, dont l'élaboration avait commencé dès 2002, a fait l'objet d'une approbation le 21 juillet 2006.

Lors de la révision du POS en PLU, un des avantages très fortement mis en avant du nouveau document d'urbanisme par rapport au précédent avait été sa souplesse, sa capacité d'évolution autour de la notion de « projet urbain », au travers de procédures administratives (modification, révision, révision simplifiée, abrogation, mises à jour etc...), plus rapides et plus légères.

Depuis l'approbation du PLU, plusieurs procédures se sont succédées, afin de tenir compte de l'avancée des projets sur les 27 communes. Toutes ces procédures ne concernent pas toujours Blanquefort mais diverses procédures peuvent se dérouler de façon concomitante.

Ainsi, après avoir approuvé la 1ère modification du PLU le 18 janvier 2008, notre commune a souhaité intégrer, dans la 3^{ème} modification du PLU, une adaptation du zonage dans le secteur du Maurian, pour permettre la réalisation d'un programme de résidence habitat jeunes. Le projet de 3^{ème} modification a été approuvé, après enquête publique, le 29 mai 2009.

Cette 3^{ème} modification du document d'urbanisme s'accompagne aujourd'hui d'une étude plus précise de ce programme « sur mesure » (tant sur le plan habitat et services proposés que sur le plan de l'insertion architecturale) pour organiser la concertation liée au projet en lui-même.

La procédure de 4^{ème} modification du PLU, qui s'est déroulée de l'automne 2008 à novembre 2009 a été l'occasion pour la Ville d'inscrire un certain nombre d'outils permettant de renforcer l'identité de ville Parc de Blanquefort : protection d'arbres remarquables, création d'Espaces Boisés classés, création de liaisons douces etc...

Une réserve foncière pour l'extension à terme du cimetière de centre ville a également été prévue.

Le principe d'une modification annuelle ayant été adopté par la CUB, la 5^{ème} modification, lancée à l'automne, permet actuellement de poursuivre ce travail de protection du patrimoine paysager, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets.

Ce rythme permet aux communes et à la CUB de s'organiser en connaissance d'un calendrier annuel et de préparer en amont les requêtes et validations.

B/ UNE EVALUATION DU DOCUMENT SUR LA FORME ET SUR LE FOND, NECESSAIRE A LA PROCHAINE REVISION

En parallèle de ces procédures de modification annuelle, l'évaluation et la préparation de la révision du PLU se poursuivent. La procédure prévue par le Code de l'urbanisme va se dérouler sur 3 ans.

En amont, un bilan de la mise en œuvre de l'actuel PLU a été mené par la MISEPC (Mission d'Evaluation de Prospective et Conseil de la CUB) sous la forme :

- d'une part d'une enquête auprès des parties prenantes du PLU (CUB, A'urba et communes) sur le dispositif d'élaboration, de modification et d'animation du PLU, les besoins en terme de pilotage continu.
- d'autre part de l'organisation de séminaires organisés sur la qualité urbaine, la mobilité, la trame verte, le rayonnement économique, le logement afin de faire remonter les points forts, dysfonctionnements et perspectives attendues pour la révision du PLU.

Une synthèse de ce travail préparatoire à la révision du PLU a été éditée et présentée le 08 avril 2009.

Pour poursuivre cette réflexion de fond utile à la réécriture du PLU et du PADD à terme, les communes sont invitées à participer à 7 ateliers thématiques :

- le stationnement
- l'espace public
- la morphologie et la qualité urbaines
- nature et paysage
- insérer les activités économiques dans la ville
- gérer la ville au quotidien
- une ville pour tous.

La ville de Blanquefort participera à l'ensemble des ces ateliers dont le premier s'est tenu le 24 novembre dernier. Ils vont en effet permettre de croiser les regards de différents acteurs du PLU. La Ville (élus et techniciens) sera représentée à chaque atelier pour faire part des dysfonctionnements auxquels elle a été confrontée et du sens qu'elle souhaite donner au document révisé (dimension de la voirie, prise en compte des contextes locaux pour adapter les projets, etc...)

En parallèle, une démarche Nature et Paysage a été lancée par la CUB (présentée aux communes au printemps 2009) avec le CAUE pour définir et localiser les systèmes natures qui composent la trame verte et la trame bleue du territoire ; elle peut être réutilisée à l'échelle communale pour permettre d'affiner la connaissance globale des espaces naturels de la ceinture verte. Elle donnera également des pistes de réflexion pour la révision du PLU.

La procédure de révision devrait débuter début 2010, et se poursuivre jusqu'en 2013. L'enjeu fondamental est de positionner la notion de « projet urbain » au cœur de l'outil de planification et des échanges qui en découleront entre la CUB, la Ville et l'A'urba (en rapport avec l'instruction des Autorisations d'Occupation du Sol). Pour ce faire le règlement opposable au tiers sera réajusté voire assoupli pour permettre aux projets de construction et d'urbanisme de se tisser dans les situations urbaines et paysagères existantes.

B/ LA RELANCE D'UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

La Communauté urbaine en charge de l'animation et du suivi du PLH a présenté un bilan en 2008 sur le thème du « retournement du marché et conséquences », c'est à dire l'amorce de la baisse des prix, une construction en forte baisse, une commercialisation de logements neufs en net ralentissement.

Dans ce contexte de crise, la production de logements est néanmoins encore globalement conforme aux objectifs et renforce l'attractivité de l'agglomération par rapport au reste du département. Les efforts doivent être néanmoins poursuivis sur l'ensemble du territoire. Les pistes concrètes mises en place pour mener une politique du logement et de l'habitat sont :

1/ L'animation du PLH :

En sus des comités de pilotage, des rencontres régulières avec les élus des communes sont organisées dans le cadre « des petits déjeuners de l'habitat ». Ils visent à faciliter les échanges de points de vue et d'expériences afin de construire une culture commune de coopération et d'action en matière d'habitat. Les derniers thèmes abordés ont porté sur : le coût de la construction, l'accession sociale.

2/ Programme d'Intérêt Général consiste à remettre sur le marché des logements vacants ou rénover des logements et les conventionner avec l'ANAH. Les propriétaires perçoivent des subventions et s'engagent à pratiquer un loyer modéré.

Le bilan annuel est mitigé. Sur la Cub 70 % des objectifs ont été atteints, soit 130 logements en loyers maîtrisés. Sur Blanquefort une propriétaire a bénéficié de ce dispositif pour deux logements dont un en loyer social. Elle percevra à ce titre une aide complémentaire de la collectivité. Pour mémoire la collectivité s'est engagée financièrement sur 3 logements à loyer social par an. Une opération de rénovation est en cours de montage au niveau de Grattequina.

3/ La refonte des fiches communales dans le cadre d'ateliers du PLH : Ces fiches en cours d'élaboration constitueront un véritable outil d'observation. Elles récapitulent des données démographiques, sociales, économiques, urbaines et sociologiques et permettent une analyse partagée du territoire communal dans le but de faire émerger une production de logements la plus proche des besoins recensés.

Sur la base de ces fiches et du recensement INSEE, la ville est en mesure de suivre la situation annuelle du logement à Blanquefort. Elles permettront également de suivre les objectifs territorialisés entre la CUB et les communes

4/ L'Accession sociale - Pass foncier.

La Cub acteur incontournable de la politique du logement a mis l'accent depuis plusieurs années sur la production de logements sociaux et très sociaux et sur le renouvellement urbain. Pour compléter ce dispositif, une aide en faveur de l'accession abordable est mise œuvre. Elle se concrétise par une enveloppe de 2 millions d'euros sur 5 ans. Le dispositif Pass foncier sera priorisé mais d'autres dispositifs pourront aussi être accompagnés. Dans le cadre du Pass foncier la somme allouée à la collectivité sera complémentaire de celle de l'état. Elle pourra être majorée si le projet revêt un intérêt environnemental et communautaire fort.

L'aide reste plafonnée à 3000 € par logement et 200 000€ par programme.

LES OPERATIONS HABITAT EN COURS POUR REpondre AUX OBJECTIFS TERRITORIALISES DU PLH

1/ Le Projet Roldan Labonne dans le centre-ville

Il est confié à la SEMI. Il devrait constituer un « trait d'union » entre le secteur résidentiel et le cœur de ville. Il se composera d'une trentaine de logements (19 % en location conventionnée, 37 % en accession aidée et 44% en accession libre) et s'appuiera sur la réhabilitation des anciennes bâtisses et d'un réseau de jardins et de cheminements doux. Le permis de construire est en cours d'instruction et une réunion de concertation est programmé avec la présence du maître d'œuvre en décembre 2009.

2/ L'opération de résorption de l'habitat insalubre au lieu-dit « Petit Lacanau »

La ville s'est engagée à réhabiliter et aménager la zone d'habitat insalubre au lieu-dit Petit Lacanau et à accompagner la démarche de sédentarisation des gens du voyage qui vivent sur ce secteur. Ce projet a été mené en partenariat avec une équipe pluridisciplinaire réunie au sein de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), à laquelle la Communauté urbaine participe, et AQUITANIS en tant qu'opérateur depuis 2004.

Cette opération de construction de 36 logements d'habitat adapté a bénéficié d'un réel soutien de la CUB dans le cadre de la MOUS mais également dans la recherche de l'équilibre financier à travers la surcharge foncière, les aides à la pierre et l'octroi d'un fonds de concours pour permettre à la ville de viabiliser les terrains à construire.

3/ L'Aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Bruges, le Bouscat Blanquefort

L'aire a ouvert en septembre 2009. Cet équipement va permettre d'accueillir une vingtaine de familles le temps de leur passage dans l'agglomération avec un projet social centré sur la scolarisation des enfants. Conformément à la loi du 5 juillet 2000, la ville remplit ainsi ses obligations vis-à-vis du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2003.

Un arrêté réglementant le stationnement des gens du voyage sur la commune devrait permettre plus de réactivité et d'efficacité pour lutter contre les situations d'occupations illégales et non respectueuses des conditions de salubrité publique.

C/ LES ETUDES D'AMENAGEMENT URBAIN

Il existe sur la commune plusieurs secteurs de projets ou à enjeux urbains ou fonciers particulièrement importants qui nécessitent une réflexion approfondie à laquelle doivent être associés les services de la Communauté urbaine, de l'Agence d'Urbanisme et de la commune.

En 2008, trois peuvent plus particulièrement être mentionnés :

1/ L'aménagement du centre-ville

Le projet urbain d'aménagement du centre ville est aujourd'hui bien défini dans le cadre de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) conduite par la CUB.

Cette année la procédure a continué à être déroulée avec le lancement d'une consultation en vue de sélectionner l'aménageur qui est en charge de réaliser le programme de logements prévu et les aménagements d'espaces publics. Il était attendu un mode de conduite de projet novateur pour éviter tout principe de standardisation et d'unité de traitement.

Devant un tel enjeu en matière d'urbanisme et d'investissement sur le long terme, il semble possible de se réinterroger sur la pertinence de la procédure ZAC comme outil le plus adapté aux enjeux du territoire et à l'atteinte des objectifs du projet.

La ville et la CUB pourraient en effet imaginer d'articuler un système de pilotage du projet urbain qui garantisse l'atteinte de ces objectifs sur une période plus courte et à un coût moins élevé pour la collectivité publique.

2/ Etude de programmation urbaine sur le secteur d'« Andrian Nord »

Le périmètre initial de cette étude s'appuie sur la mutation des grandes assiettes foncières entre l'avenue du 11 novembre et la voie ferrée. L'objet de cette réflexion est de proposer des orientations d'aménagement pour élaborer un projet urbain d'entrée de ville et pluri-fonctionnel. Il s'agit d'un secteur à enjeux pour la ville qui est lié de par sa situation géographique au développement du réseau de TCSP, à l'aménagement du centre-ville, à la thématisation de la zone industrielle en Ecoparc.

Cette étude va pouvoir être poursuivie avec les services de la CUB pour définir les principes d'évolution à moyen terme. Une stratégie foncière a été menée efficacement sur ce secteur par la CUB pour anticiper sur ce travail.

3/ le secteur du « Queyron »

Le projet de l'extension du cimetière sur ce secteur est abandonné puisqu'il est apparu plus pertinent d'agrandir à moyen terme le cimetière du centre-ville. Le périmètre concerné est désormais inscrit au PLU.

L'enjeu initial de ce secteur à urbaniser était le mitage important avec des risques d'enclavement et des occupations irrégulières et insalubres par des familles en partie sédentarisées sur des terrains privés. L'étude prévoyait dans un premier temps d'urbaniser 6 ha en fixant des orientations d'aménagement.

La maturité des réflexions conduites entre la ville, la CUB et l'A'urba a permis de cerner qu'il serait plus pertinent de travailler sur l'aménagement opérationnel d'environ 1,5ha (comme le permet le PLU) pour finaliser l'urbanisation autour des rues de Peybois, d'Alexandre Dumas et Campot. La partie Nord-Ouest de 4,5 ha restants pourrait être destiné à une re-naturalisation des espaces en frange urbaine dans l'idée d'éviter l'étalement urbain systématique.

Il s'agit donc à ce stade de mener une stratégie foncière sur cette nouvelle assiette de projet de 1,5ha.

D/ VEILLE ET MAITRISE FONCIERE

La coopération établie avec la CUB en matière de veille et de maîtrise foncière a cette année encore fonctionné de manière somme toute satisfaisante. Elle constitue un effet levier particulièrement précieux pour pouvoir mettre en œuvre le projet de développement urbain de la ville et ceci, à des niveaux d'intervention différents et complémentaires :

- la préemption de terrains dans des secteurs stratégiques afin de s'en assurer la maîtrise foncière : acquisition des terrains dans le secteur de Laroque sur les coteaux du parc des jalles pour concevoir à terme un écoquartier en lien avec Solesse et Curégan.
- la négociation de terrains pour des projets économiques, telles que les parcelles à proximité de la gare pour permettre la réalisation de la plateforme de services liée de l'Ecoparc, le long de la rue Saint Exupéry dans le cadre de l'implantation d'un projet industriel et sur le secteur d'arboudeau pour poursuivre la stratégie de réserve foncière.

V – L'APPROPRIATION PROGRESSIVE DES ESPACES NATURELS

L'implication de la Communauté urbaine s'est traduite en 2008/2009 de différentes manières :

- par l'organisation d'un Séminaire « Natures de villes » réunissant au mois de septembre 2009 urbanistes, architectes, paysagistes, maîtres d'œuvre pour initier de nouvelles manières d'appréhender la question des espaces naturels au sein des villes et de l'agglomération.
- La CUB a amorcé, comme indiqué plus haut, un travail intéressant dans le but d'intégrer les problématiques de nature et de paysage dans la prochaine version du Plan local de l'urbanisme (PLU), en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). Blanquefort s'associe à cette démarche et prépare sa propre contribution à la démarche communautaire : un groupe de travail interne, composé des élus et services en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, des espaces naturels, de l'hydraulique et du développement durable s'appuie sur l'étude de la CUB et du CAUE pour identifier les espaces blanquefortais qui pourraient bénéficier d'un statut particulier dans la future révision du PLU.

- La charte environnementale et paysagère du Parc des jalles a été présentée au comité de pilotage en 2008. Depuis, ce dernier ne s'est toutefois pas encore réuni pour donner suite aux recommandations de la charte, en particulier à la proposition de créer une structure intercommunale qui porterait le Parc des jalles, organiserait la concertation avec les acteurs de terrain (notamment les exploitants agricoles et propriétaires privés), mènerait des actions de sensibilisation et aménagerait les espaces publics.
- Concernant la préfiguration du Parc des jalles sur Blanquefort, on peut citer :
 - o l'achèvement du ré-enchantement du Parc de Majolan avec le concours financier de la CUB. Le Parc est entièrement ré ouvert depuis le printemps 2008. Cette mise en valeur paysagère et patrimoniale a été reconnue au niveau national puisque le Comité national Villes et Villages fleuris a décidé, le 22 octobre 2009, d attribuer à ce projet le Prix de la mise en valeur du patrimoine.
 - o l'acquisition par la ville en 2008 du bâtiment dit « la vacherie » qui domine le canyon de Majolan. Une étude de faisabilité a été confiée courant 2009 à une équipe pluridisciplinaire coordonnée par l'architecte P BOUCHAIN afin de déterminer la vocation de cet espace et les principes de son aménagement. La CUB participe au financement de cette étude et au comité de pilotage, manière de prolonger son engagement précédent dans l'aménagement du Parc de Majolan ;
 - o la poursuite de la mise à disposition payante par la CUB de la parcelle de terrain qui accueille les jardins familiaux de la Forteresse,
- Les sentiers de randonnée de Blanquefort prennent progressivement forme. La charte intitulée « des rêves en marche » a été élaborée par un atelier participatif Agenda 21 composé de la ville, de représentants des 2 associations de randonnée, des fédérations de chasse et de pêche et d'autres habitants ; l'animation de cet atelier a été confiée par la ville à un cabinet de paysagistes spécialisé dans les démarches de concertation.
Cette charte a été remise en octobre 2008 au Conseil Général de la Gironde et à la CUB : les propositions formulées ont été reprises quasi-intégralement par le Département dans l'étude globale qu'il mène pour relier les communes de l'agglomération bordelaise au reste des itinéraires de randonnée du département (PDIPR).
Quant à la boucle verte de la CUB (sentiers reliant les principaux espaces naturels et parcs de l'agglomération bordelaise), son tracé sur Blanquefort est extrait des tracés proposés par la charte.
Une première boucle de sentiers, incluant la boucle verte, a été inaugurée sur Blanquefort le 20 septembre 2009.
- le début des travaux au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de la vallée des jalles. Il s'agit d'une instance officielle portée par le Conseil Général de la Gironde afin d'examiner les conditions de maintien de l'agriculture dans la vallée des jalles, plus précisément sur 5 communes : Eysines, Blanquefort, Bruges, Le Haillan et le Taillan.
Les travaux de la commission ont débuté en 2008, après le renouvellement des nominations suite aux élections municipales. Les études foncières, hydrauliques et économiques sont en passe d'être achevées.

VI – UN ENGAGEMENT CONJOINT DE LA VILLE ET DE LA CUB DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a été lauréate, en mai 2009, du second appel à projets Agenda 21, lancé par le Conseil Général et accompagné cette fois-ci par la CUB. Elle bénéficie ainsi du cofinancement à 50% du poste de chargée de mission dédié à l'Agenda 21 (25% du Département, 25% de la CUB pour la période 2009-2012), 50% restant à sa charge.

14 autres communes de la CUB ont également été retenues (et 12 communes hors CUB). La dynamique communautaire du développement durable va donc pouvoir s'appuyer à la fois sur les propres initiatives des communes, sur les actions menées directement par la CUB ainsi que sur les chantiers collectifs menés en commun par les collectivités (dont les communes et la CUB) participant au Comité départemental des Agendas 21 (CDA21).

Un programme d'éducation au développement durable, très riche et innovant, a par ailleurs été mis en place par la CUB depuis plusieurs années : les professeurs volontaires des établissements scolaires du primaire bénéficient ainsi d'actions de sensibilisation (une journée), d'un accompagnement à l'élaboration de projets (plusieurs journées) ou à la création et à la mise en œuvre d'Agendas 21 d'établissement scolaire (toute l'année). Ces actions sont entièrement financées par la CUB et représentent une véritable opportunité pour les écoles volontaires de se former au développement durable avec des associations spécialisées et de mener des projets avec leurs élèves.

Sur Blanquefort, des classes de 5 écoles (soit 291 enfants) ont participé à ce programme en 2008-2009. La semaine de valorisation des réalisations de toutes les classes participantes (3.000 enfants de toute l'agglomération) s'est déroulée en juin 2009 au Parc de Fongravey, dans le cadre de Toute la ville se met sur son 21.

La nouveauté du programme consiste en 2009-2010 à offrir la possibilité aux professeurs volontaires de se former au développement durable grâce à un cycle de formation élaboré par la CUB, l'Education Nationale et le Rectorat de Bordeaux : tous les professeurs de Blanquefort sont naturellement invités à y participer.

La CUB a réalisé début 2009 une thermographie aérienne, c'est-à-dire la détection par caméra infrarouge depuis un avion des pertes de chaleur par le toit de tous les bâtiments présents sur le territoire de l'agglomération. Présentée sous forme de vues aériennes, elle a été cofinancée par les communes au prorata de leur population (cf. la délibération du Conseil Municipal de Blanquefort du 9 février 2009).

2 postes de conseillers info-énergie seront par ailleurs mis à disposition des communes par la CUB dès la fin de l'année 2009 pour répondre aux demandes de conseils personnalisés des habitants qui auront au préalable consulté les résultats de la thermographie aérienne pour leur bâtiment d'habitation ou à usage professionnel.

On peut enfin relever que ces actions préfigurent du Plan Climat de la CUB : la concertation sur ce dossier a débuté mi-2009 avec les communes et se poursuivra auprès de la population fin 2009-début 2010.

VII – L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES DECHETS

A/ L'ASSAINISSEMENT

Au cours des 2 dernières années, plusieurs opérations portant à la fois sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ont été réalisées ou engagées. Il s'agit de :

- l'extension du réseau d'eaux usées réalisée concomitamment aux travaux de la rue Didier LEFEVRE entre l'usine SED Mitsu et les habitations situées à l'ouest de la voie ferrée

- La pose d'un collecteur d'eaux pluviales entre le rond point XI Novembre/ Duvert et le fossé des Michels par la rue de la gare permettant de supprimer le phénomène d'inondations du secteur du centre commercial « Lidl »

Il existe cependant toujours des retards importants dans l'aménagement du réseau d'eaux pluviales sur certains secteurs de la commune, les crédits inscrits au programme d'investissement communautaire ne permettent pas en l'état le rattrapage de ce retard.

Il est à noter toutefois que concernant ce qui constitue probablement à ce titre le principal point noir sur la commune, le secteur de Peyrestruc / rue de Genève, des propositions ont été faites par la Communauté urbaine sur demande de la commune et qu'un projet est maintenant finalisé consistant à aménager un bassin de stockage temporaire des eaux de pluies en cas d'orage entre les lotissements de Mongirau et de Peyrestruc.

Suite à une demande des riverains, la ville de Blanquefort a saisi la communauté urbaine pour des études complémentaires de reconnaissance géotechnique du sol afin d'apprécier l'impact du creusement du bassin sur les terrains avoisinants.

Le montant estimé des travaux est de 800 000 € et cette opération figure dans le Contrat de Co-développement de la Commune.

Le réseau des eaux usées est par contre en grande partie réalisé. Il est toujours intéressant de relever la poursuite de la prise en charge par la CUB de réseaux de lotissements ainsi que l'engagement de la commune de consacrer une partie du Fond d'Intérêt Communal « assainissement » à la mise en conformité de certains de ces réseaux préalablement à leur transfert à la Communauté.

Ainsi les lotissements de Cambon, du Parc de St Ahon et de la rue de Cantenac devraient voir leurs réseaux intégrés dans le domaine communautaire dans le courant de l'année 2010 suite à la réalisation des diagnostics d'états des lieux en 2009.

B/ LA GESTION DES DECHETS

Le tri sélectif en porte à porte à Blanquefort mis en œuvre en Octobre 2006, en fréquence en 1+1, s'est révélé plus pertinent en matière de régulation de la production de déchets. Cette solution s'avère plus intéressante pour les foyers blanquefortais dont la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'a pas augmenté. Ce qui apparaissait marginal, il y a quatre ans est en train d'être proposé à l'ensemble des autres villes de la communauté urbaine.

Il est à relever que, depuis la mise en place de ce service, l'enlèvement des ordures ménagères non recyclables a toujours été assuré les jours fériés, ce qui n'était pourtant pas assuré à l'origine, la Communauté urbaine ayant indiqué que ce service ne pourrait fonctionner ces jours là que sur la base du volontariat.

Il reste que le tri sélectif n'est encore que très partiellement mis en œuvre au sein des ensembles collectifs, ce qui est évidemment regrettable et que des contacts doivent être maintenus entre les bailleurs sociaux et les services communautaires afin d'améliorer progressivement les choses sur ce plan.

VIII - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : L'ECOPARC DE BLANQUEFORT AU CŒUR DU POSITIONNEMENT DE LA METROPOLE DANS LA FILIERE ECO CONSTRUCTION –ENERGIE RENOUVELABLE

Les conclusions du séminaire «Ecoparc» organisé par la CUB le 17 octobre 2008 à Blanquefort ont fait émerger un projet ambitieux pour la zone industrielle qui porte à la fois sur un

cadre, un territoire et son environnement, une manière différente de les aménager et de les gérer, et sur un contenu, un positionnement économique orienté autour des éco activités, celles de la construction et des énergies renouvelables.

L'Ecoparc est aujourd'hui un projet piloté de manière particulièrement collective au sein duquel sont notamment représentés la Ville de Blanquefort, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil général de la Gironde, le Conseil régional d'Aquitaine, le BRA, 2ADI, Bordeaux Technowest ou encore l'A'Urba.

Ce projet peut être abordé au travers de différents volets complémentaires les uns aux autres, qui inscrivent l'Ecoparc dans une démarche à la fois stratégique et opérationnelle.

1/ Vie, accompagnement et services aux entreprises

Pépinière Ecoparc

Dans l'attente de la réalisation d'un centre de services à proximité de la gare, il s'agit de commencer dès à présent le travail d'accompagnement à la création d'écoentreprises.

La pépinière ouvrira ses portes en janvier 2010 sur une surface de 485 m² comprenant une quinzaine de cellules qui permettront d'héberger en rythme de croisière une dizaine de projets. L'association Bordeaux Technowest suit d'ores et déjà trois à quatre projets qui seraient susceptibles d'intégrer la pépinière et qui seront soumis à un comité de sélection composé d'experts et des financeurs. Il est également prévu d'héberger dans les locaux de la pépinière deux animateurs de la filière écoconstruction sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (le pôle CREAHD et l'association CDPEA).

Centre de services

Il est prévu de réaliser sur une parcelle de 2 ha, située à l'entrée principale de l'Ecoparc à l'interface avec la gare, un centre de services d'une surface de 2 à 3000 m² concentrant des activités d'accompagnements de projets innovants (incubateur/pépinière), d'espaces mutualisés, d'espaces de démonstration et de show-room sur la construction durable.

Il est également envisagé d'intégrer un espace de formation aux nouvelles techniques de construction. Le centre de services disposera également de services aux entreprises et aux salariés (restauration, hôtellerie) aujourd'hui inexistant sur la zone.

La Communauté urbaine a pris la décision d'acheter ce terrain auprès de la Société Ford lors du Conseil de CUB du 6 novembre 2009.

2/ Déplacements, aménagement et gestion durables

Schéma global d'aménagement

Un plan-guide d'aménagement a été réalisé par l'A'Urba en 2008. Il trouve son prolongement dans la réalisation d'un schéma d'aménagement opérationnel définissant le périmètre, la vocation des différentes zones de l'Ecoparc, les programmes de recomposition des espaces, la vocation et la hiérarchisation des voiries, la gestion des déplacements.

Cette démarche prospective s'accompagne d'une veille foncière permanente afin d'être en mesure de profiter, au-delà de l'important foncier encore disponible, de nouvelles opportunités d'aménagement et d'accueil d'activités.

Charte paysagère

Un groupe de réflexion travaille à la réalisation d'une « charte paysagère Ecoparc » afin de donner de l'unité et de la cohérence à l'ensemble du programme de requalification en cours sur les espaces publics mais aussi pour amener les acteurs privés à respecter un certain nombre d'orientations qui visent à transformer dans la durée une zone industrielle en véritable parc d'activités nouvelle génération.

Système de Management Environnemental et certification ISO 14001

La Communauté urbaine de Bordeaux est engagée depuis fin 2007 dans une démarche de système de management environnemental dont l'une des composantes sera la certification ISO 14001. L'objectif de certification est fixé au premier trimestre 2010 et porte dans un premier temps sur les activités de gestion de l'Ecoparc (maintien et amélioration des services et équipements communautaires). Ce périmètre de certification sera progressivement étendu aux activités d'aménagement et de commercialisation. Par ailleurs, des démarches sont en cours auprès des entreprises de la zone pour les sensibiliser à cette démarche et les amener à intégrer les nouvelles problématiques du développement durable dans la gestion de leur entreprise.

Requalification des voiries

Un programme global de requalification de voirie est en cours depuis 2007. Il porte sur une dizaine de kilomètres de voiries d'accès ou internes à l'Ecoparc.

Un nouvel accès sud (voie D Lefèvre) de la zone à partir de l'échangeur 6 de la rocade a été inauguré en décembre 2008. Les deux axes considérés comme structurants (Axe Est/Ouest Rue Jean Duvert et Axe Nord/Sud Rues de Charcot/Fleurenne) sont les priorités de réaménagements des prochains mois (la requalification de la rue Jean Duvert vient d'être achevée dans son tronçon ouest qui permet de relier l'Ecoparc à la gare de Blanquefort).

Développer l'usage des voies ferroviaires

L'Ecoparc bénéficie d'un atout majeur, celui d'être directement connecté au réseau ferré.

Cet atout doit bénéficier en premier lieu aux salariés grâce à la desserte de la Gare de Blanquefort par le TER (cadencé depuis l'été 2008) puis à compter de 2013 par le tram/train du Médoc.

Le recours au fer doit aussi être encouragé et facilité concernant l'utilisation du fret. Des études sont actuellement menées par la Communauté urbaine afin de prolonger la voie de la rue de Fleurenne afin de desservir le foncier à commercialiser au nord de la zone.

Liaison Ecoparc/Grattequina

Dans le même souci de favoriser le recours à des modes de transport alternatifs au transport routier, il est également étudié l'opportunité et la faisabilité de remettre en service le port de Grattequina et de le relier au nord de l'Ecoparc. Deux scénarii sont envisagés : le scénario fer et la réalisation d'un itinéraire routier à grand gabarit de 4 km.

L'objectif de cette liaison serait de pouvoir évacuer des productions, de grandes dimensions par exemple, par la voie maritime. Cet aménagement aurait un effet de levier important pour cette zone industrielle qui dispose de réserves foncières importantes (32 Ha disponibles + 44 Ha d'extension potentielle). Il pourrait être utilisé par d'autres industriels de la zone (FAI, GFT, Boueix, Bardinet...).

La CUB travaille sur la liaison de 4 km.

Des contacts ont commencé à être établis avec le Grand Port Maritime afin de définir les modalités de réaménagements du port de Grattequina.

3/ Communication et promotion

Identité graphique

Le projet Ecoparc dispose depuis le printemps dernier de sa propre identité graphique, d'une plaquette générale et d'une plaquette commerciale, d'un site Internet et d'une plate-forme collaborative. Il s'agit d'un des grands projets de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui, pour donner de la visibilité à ses parcs d'activités, souhaitent les marier avec des filières économiques. www.ecoparc-bordeaux-metropole.com

Présence au salon de BATIMAT

Afin d'assurer la promotion d'Ecoparc, la Communauté urbaine de Bordeaux était présente au Salon Batimat qui s'est déroulé à Paris du 2 au 7 novembre 2009. L'objectif était de présenter la dynamique « construction durable » en cours sur l'agglomération et de valoriser nos parcs d'activités, dont l'Ecoparc, auprès des industriels du secteur.

4/ Prospection et développement économique

Mission de prospection pour le développement de l'Ecoparc de Blanquefort

Suite à l'étude menée par le CREAHD en 2008 sur la faisabilité d'un outil de formation d'animation pédagogique sur la thématique de la construction durable, la Communauté urbaine de Bordeaux a lancé une prospection ciblée de projets de centres de formation chez les grands industriels nationaux de la construction. Cette mission est en cours et a d'ores et déjà permis de prendre contact avec deux projets.

Le premier est porté par GEOXIA et ST GOBAIN et porte sur la réalisation d'un centre de formation de 1000 m² destiné à la formation des artisans aux nouvelles techniques de construction apparues depuis la prise en compte de la performance énergétique. Le second projet est porté par un groupe d'étudiants de l'ENSAM qui a été retenu pour participer à un concours international au cours duquel il présentera un prototype de maison durable.

Le lycée des Métiers de Blanquefort acteur incontournable dans le secteur de la formation

Dans le cadre de la structuration du projet Ecoparc, des démarches ont été entreprises vis-à-vis du Rectorat afin d'envisager des partenariats et de définir le rôle que le Lycée des métiers de Blanquefort pourrait tenir au sein d'Ecoparc.

La cohérence recherchée par l'équipe projet et la concrétisation de ce premier schéma stratégique et opérationnel devrait permettre d'ancrer progressivement l'Ecoparc de Blanquefort en tant que site pilote de l'éco construction-énergies renouvelables à l'échelle de l'agglomération voire régionale pour assurer le rayonnement de la métropole dans cette filière marquée par l'innovation, la formation et les enjeux du développement durable.

Cette ambition devra être confortée dans l'année à venir par 3 dossiers de fond menés avec une approche prospective et une réelle précision dans la mise en œuvre.

1/ La conduite du projet de reconversion de FORD. Cet enjeu de mutation majeure pour la zone industrielle de Blanquefort s'appuie dès 2009 par la concrétisation d'une reprise par HZ Holding de l'usine et des salariés. Les perspectives fixées repositionnent le site de Blanquefort pour accueillir des investissements industriels liés à la grande série mécanique soutenus par les collectivités locales et l'Etat. Un des premiers projets correspond à la construction de deux bâtiments pour fabriquer, usiner, et contrôler la qualité de grandes forges d'éolienne. Le projet industriel global pour l'ensemble du site est suivi avec beaucoup de réalisme et de prudence par la CUB en coordination avec 2ADI.

2/ La prospection et l'implantation concrètes d'entreprises « locomotives » dans la filière éco construction - énergies renouvelables sur l'Ecoparc.

Des contacts sérieux sont établis avec d'importants acteurs industriels du secteur depuis plusieurs mois. Ils pourraient se traduire par l'implantation à Blanquefort de projets industriels d'ampleur. La sensibilité et la confidentialité associées à la conduite de ce type de négociations empêchent en l'état actuel d'en dire plus sur ces pistes.

3/ Le lancement dès l'été 2009, de l'élaboration d'un Schéma de Développement Economique pour définir les politiques économiques communautaires et identifier les grands projets et moyens d'intervention. Cette nouvelle approche stratégique, qui complète les compétences initiales de la CUB en matière d'aménagement des espaces économiques, était émergente depuis quelques années. Ce schéma va faire l'objet d'un diagnostic, de temps de concertations et d'un plan d'actions à mettre en œuvre à compter de l'automne 2010. L'exigence de ce dossier est bien de renforcer encore davantage la compétitivité de la métropole à l'échelle européenne, sa lisibilité et sa promotion. La piste et la démarche de l'Ecoparc de Blanquefort devraient logiquement participer de cette vision stratégique de long terme.

Telles sont les principales informations et les principaux enseignements qu'il est possible de dégager des projets et interventions de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le territoire de la Ville de Blanquefort pour l'année 2008, jusqu'à la période la plus récente.

Les enjeux à venir consisteront naturellement à poursuivre dans le cadre désormais structurant du Contrat de Co-développement les projets engagés, à mettre en œuvre ceux qui sont programmés, avec toujours le même souci de respecter les prérogatives et responsabilités de chaque collectivité et de tenir compte le plus possible de la spécificité et de la sensibilité particulière de la commune de Blanquefort. L'aménagement du centre ville constitue à cet égard une excellente illustration de l'équilibre et de l'état d'esprit qui sont recherchés.